

REPUBLIC OF CAMEROON

Paix-travail-patrie

UNIVERSITE DE DSCHANG

FACULTE DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-work-fatherland

UNIVERSITY OF DSCHANG

FACULTY OF LAW AND
POLITICAL SCIENCE

LA BEAC DANS LE SYSTEME INSTITUTIONNEL DE LA CEMAC

Thèse en vue de l'obtention du diplôme de Master en Droit

Communautaire et Comparé CEMAC

Présentée et soutenue publiquement par

MAYOUE FILS Basile Désiré

Maîtrise en Droit des affaires et de l'entreprise

Sous la direction de

Pr. KALIEU ELONGO Yvette Rachel

Agrégée des Facultés de Droit, Maître de conférences

Vice-Doyen chargé de la scolarité et du suivi des étudiants
de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de
l'université de Dschang

Promotion 2009/2010

RESUME

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) est un organe communautaire rattaché à l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) qui a en charge de réaliser l'intégration monétaire des Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) créée le 16 mars 1994 à N'djamena. Le rôle et l'importance de cet organe dans la réalisation des objectifs de la Communauté apparaissent à première vue. Ainsi, sur le plan de l'intégration monétaire, la BEAC a créé un environnement favorable à cette intégration à travers l'évolution des missions qui lui sont assignées et le réaménagement de son cadre juridique. S'agissant de l'intégration économique, la BEAC assume un rôle largement favorable par son leadership dans le fonctionnement de la CEMAC et le soutien aux politiques économiques des Etats membres. La BEAC joue un rôle vital dans le processus d'intégration de la CEMAC. Sa contribution à cette intégration dépasse de loin le rôle qui lui est assigné par la Communauté.